

PAWEŁ GOLDA

ORCID : 0000-0001-5505-7731

Uniwersytet Śląski w Katowicach, Pologne

NATALIA ŻYWICKA

ORCID : 0000-0002-8832-5576

Uniwersytet Śląski w Katowicach, Pologne

Inclusivité linguistique : une quête de clarté et de précision conceptuelle

Linguistic inclusivity: a quest for conceptual clarity and precision

The objective of this paper is to conduct a comprehensive review of synonymous or quasi-synonymous terms related to the phenomenon of inclusive language. The paper defines the concept of linguistic inclusivity, enumerating the analysed terms, and aims to clarify the reasons for the proliferation of terminologies. Additionally, it examines eight techniques designed to avoid the use of generic masculine expressions. The paper takes an analytical approach to characterize nine terms that frequently appear in linguistic literature, identifying which practices may be encompassed within the specified terms.

Keywords: inclusive language, gender-neutral language, non-binary language, egalitarian language, non-discriminatory language, demasculinized language.

Préambule

Selon Alpheratz (2019 : 54), le langage inclusif¹ (nous utiliserons l'abréviation « L. » pour langage) se distingue par des procédés linguistiques visant à démanteler « des

¹ Dans des travaux scientifiques de ce domaine, les termes de « langage », d'« écriture » et de « rédaction » sont souvent utilisés de manière concomitante. Cependant, nous soutenons qu'il est plus précis de recourir au terme de « langage ». Cette préférence découle du fait que l'inclusivité linguistique s'exprime non seulement à travers l'écrit, mais également à l'oral. En effet, diverses stratégies

hiérarchies symboliques et sociales associées à des éléments morphosyntaxiques et fondées sur différents critères de discrimination ». Les motifs discriminatoires peuvent revêtir diverses formes, qu'il s'agisse du sexe, du genre, de l'âge, de la mobilité, de l'origine géographique, de l'orientation sexuelle, du fonctionnement neurologique ou de la classe socioprofessionnelle, parmi d'autres (Alpheratz 2019). Cette variété de motifs discriminatoires confère à l'inclusion linguistique une portée particulièrement étendue.

Dans la littérature spécialisée, de nombreux termes sont utilisés pour désigner l'inclusion linguistique (Sauteur et al. 2023). La majorité d'entre eux sont synonymes ou quasi-synonymes et sont employés de manière interchangeable. Parmi les notions fréquemment utilisées par les chercheurs figurent ainsi :

- le <L. épïcène> (cf. p. ex. Abbou et al. 2018 ; Dupuis Brouillette/St-Jean/Nunès 2021 ; Gygas 2019) ;
- le <L. dégenré> (cf. p. ex. Abbou et al. 2018 ; Loison-Leruste/Perrier/Noûs 2020) ;
- le <L. neutre> (cf. p. ex. Leblanc 2018 ; Samson 2019 ; Beaumont 2022) ;
- le <L. non binaire> (cf. p. ex. Coutant/Greco/Marignier 2015 ; Dupuy 2020 ; Amadori et al. 2022) ;
- le <L. égalitaire> (cf. p. ex. Abbou et al. 2018 ; Viennot 2020 ; Vouillot 2022) ;
- le <L. non sexiste> (cf. p. ex. Abbou et al. 2018 ; Elmiger 2018 ; Perrier 2021) ;
- le <L. non discriminatoire> (cf. p. ex. Abbou et al. 2018 ; Perea/Wagener 2020 ; Loison-Leruste/Perrier/Noûs 2020) ;
- le <L. démasculinisé> (cf. p. ex. Abbou et al. 2018 ; Loison-Leruste/Perrier/Noûs 2020 ; Loison-Leruste/Perrier 2022) ;
- le <L. inclusif> (cf. p. ex. Abbou et al. 2018 ; Elmiger 2018 ; Grevisse/Fairon/Simon 2018).

Indubitablement, toute rédaction académique requiert une précision rigoureuse (Leclerc 1999 : 377) et, sans aucun doute, la variété des termes utilisés dans ce domaine ne s'accompagne pas toujours de la cohérence d'utilisation ni de la clarté définitionnelle requises (Crémier 2023 : 101). C'est pourquoi, dans la présente étude, notre objectif sera de proposer une délimitation de leurs contours respectifs.

1. D'où provient la variété terminologique ?

La diversité terminologique observée dans le domaine de l'inclusion linguistique peut trouver ses origines dans divers facteurs. Crémier (2023 : 123–124) en identifie certains, soulignant que l'institution émettrice, la spécialisation de l'auteur et

visant à inclure tous les individus peuvent être appliquées aussi bien dans la communication orale que dans la production écrite.

le contexte de diffusion d'un texte semblent être les principales sources de la variété terminologique observée. Il note que les auteurs de la terminologie dans ce domaine peuvent être des sociolinguistes, des traducteurs, des juristes ou des jurilinguistes, qui utilisent le vocabulaire conforme aux normes de leurs disciplines respectives. D'autres acteurs, qu'ils soient individus ou groupes, et n'ayant pas de formation académique dans ces domaines, mobilisent leur propre compréhension de ce vocabulaire lorsqu'ils publient des ressources en tant que personnes impliquées.

Une autre raison de la multiplicité des dénominations réside dans le fait que, contrairement à de nombreuses autres branches et problématiques linguistiques, l'inclusion linguistique n'est pas uniquement abordée dans des contextes scientifiques. En effet, elle est souvent traitée dans divers types de textes tels que les guides, les articles journalistiques, les notes de blogs, les essais, les textes littéraires et poétiques, qui n'exigent pas la même précision que les travaux scientifiques.

Il est également possible que la variabilité terminologique trouve son origine dans l'évolution diachronique des débats sur la question. Abbou (dans : Véron/Candea 2021 : 224) souligne l'évolution des discussions linguistiques concernant l'égalité des genres. Depuis plusieurs décennies, différents concepts tels que la « communication non sexiste », le « langage épïcène », la « féminisation de la langue » et la « neutralisation » ont été au centre des débats. À l'heure actuelle, une attention particulière est portée au phénomène de l'« écriture inclusive », qui a gagné en notoriété médiatique depuis environ 2016.

2. Une interchangeabilité contestée

L'interchangeabilité inconditionnelle des termes étudiés est toutefois remise en question. Dupuy (2020 : 2) constate, par exemple, que « [l]es termes épïcène, *non binaire* et *inclusif* peuvent porter à confusion, car ils sont souvent fautivement utilisés de manière interchangeable. Certains croisements et chevauchements existent entre ces types d'écriture, mais ils ne sont pas pour autant de parfaits synonymes ». Selon Ashley (2019 : 1), « [l]a distinction entre français inclusif et français neutre n'est pas toujours faite. Lorsqu'elle est faite, différentes personnes et communautés linguistiques définissent l'inclusif et le neutre différemment, et aucun consensus clair ne semble exister ». Elmiger (2019) affirme utiliser les termes ⟨L. inclusif⟩ et ⟨L. non sexiste⟩ de manière équivalente, mais précise que ces deux notions ne sont pas complètement synonymes. D'après Crémier (2023 : 128), « [s]i certaines ressources produites au Québec reprennent aussi des termes utilisés en France comme *écriture inclusive*, la *rédaction épïcène* n'en est pas un équivalent ».

Certains auteurs évoquent la synonymie entre des termes sans toutefois fournir de preuves ou de précisions. Moreau et Dister (2014) établissent une équivalence

entre les termes ⟨L. non sexiste⟩ et ⟨L. non discriminatoire⟩. De manière similaire, Desoutter (2013) utilise de façon interchangeable les expressions « rédaction épïcène » et « rédaction non sexiste ». Praladier (2012) établit une équivalence entre les termes ⟨L. épïcène⟩, ⟨L. non sexiste⟩ et ⟨L. égalitaire⟩. Brunet (2022) emploie de manière interchangeable les termes ⟨L. inclusif⟩ et ⟨L. non sexiste⟩. Ashley (2019) est d'avis que les termes ⟨L. dégenré⟩ et ⟨L. neutre⟩ sont synonymes. Toutefois, ces auteurs n'explicitent pas les conditions et les limites de cette équivalence. Pareillement, Loison-Leruste, Perrier et Noûs (2020 : 5) observent que « [l]es termes langage non discriminant, épïcène, égalitaire, inclusif, dégenré, non sexiste, démasculinisé, etc. renvoient au même enjeu : bannir l'emploi d'un langage qui reproduit les rapports de genre ». Cependant, même si l'enjeu est le même, la question qui demeure est de savoir si les méthodes employées pour atteindre l'objectif visé sont identiques pour toutes ces dénominations.

L'absence de définitions précises pour ces différentes appellations engendre des malentendus et des contradictions. À titre d'exemple, Viennot (2020) observe que les termes ⟨L. égalitaire⟩, ⟨L. inclusif⟩, ⟨L. non sexiste⟩, ⟨L. non discriminatoire⟩ et ⟨L. épïcène⟩ sont synonymes. Pareillement, Mora (2023) souligne que ⟨L. inclusif⟩, ⟨L. égalitaire⟩ et ⟨L. non sexiste⟩ sont devenus synonymes. En revanche, Elmiger (2019 : 41) présente une perspective divergente : comme déjà mentionné, il considère le ⟨L. inclusif⟩ et le ⟨L. non sexiste⟩ comme deux phénomènes distincts.

À titre de consolation, nous pouvons citer Brunet (2022 : 255) qui, d'une part, souligne également la profusion de termes, mais, d'autre part, accorde la priorité à l'objectif de l'investigation tout en minimisant la problématique de cette diversité : « Favoriser l'égalité femme/homme, en ne laissant personne au bord du chemin, telle est la philosophie sous-jacente de cette écriture. Et ce, quel que soit le terme utilisé pour la désigner [...] ».

3. Comment délimiter les frontières entre les différents termes ?

Dans un premier temps, il convient de noter que non seulement les termes associés à ce domaine sont nombreux, mais également que les techniques utilisées dans le cadre de l'inclusion linguistique sont diverses. Les principales techniques d'inclusion linguistique comprennent² :

² Dans cette étude, nous examinerons un ensemble de huit techniques d'inclusion linguistique, similaire à celui que nous avons étudié dans le cadre de notre article de 2021, avec deux légères modifications : nous n'étudierons pas la formule non genrée et nous ajouterons la neutralisation. Pourquoi ces deux modifications plutôt que d'étudier exactement le même ensemble de procédés ? La raison de l'exclusion de la formule non genrée est que l'on ne peut pas l'assimiler à l'une des « principales techniques ». Il s'agit d'une observation récente, qui n'est pas encore pleinement intégrée dans la recherche linguistique. Nous avons introduit cette appellation pour désigner le procédé consistant

- le doublet entier (cf. p. ex. Elmiger 2017) ;
- le doublet abrégé (cf. p. ex. Elmiger 2017) ;
- le nom collectif (cf. p. ex. Lammert 2017) ;
- la formule englobante (cf. p. ex. Golda/Żywicka/Ferreira Vieira 2021) ;
- la forme épïcène (cf. p. ex. Elmiger 2017) ;
- la féminisation (cf. p. ex. Lessard/Zaccour 2018) ;
- la neutralisation (cf. p. ex. Alpheratz 2019) ;
- l’abréviation (cf. p. ex. Elmiger 2008).

Selon nous, une approche visant à dissiper la confusion terminologique consiste à associer les techniques d’inclusion linguistique aux termes examinés. L’idée selon laquelle une corrélation peut être établie entre une combinaison particulière de procédés et un terme précis est également soutenue par d’autres chercheurs (p. ex. Flückiger 2019 : 3–4). À titre d’exemple, selon Crémier (2023 : 128), « [a]u Québec et au Canada plus généralement, on appelle *rédaction épïcène* l’ensemble de pratiques rédactionnelles qui marquent le moins possible le genre des personnes ». Candea (dans : Abbou et al. 2018 : 133), quant à elle, définit l’écriture inclusive comme « une grande diversité de techniques, plus ou moins stabilisées », une observation avec laquelle nous sommes d’accord. Cependant, nous divergeons quant à la conclusion de Candea (dans : Abbou et al. 2018 : 133) selon laquelle « [d]ans ce sens large, le même ensemble de pratiques a aussi été appelé *langage non discriminant, épïcène, égalitaire, non sexiste, dégenré, français dé-masculinisé*, ou même *féminisation* ». Nous sommes d’avis que tous ces termes englobent diverses stratégies : certaines techniques sont communes à tous, tandis que d’autres peuvent ne pas s’appliquer à certains termes.

Dans la section suivante, nous examinerons attentivement les huit techniques d’inclusion linguistique énumérées ci-dessus. Par la suite, dans la partie 5, nous tenterons d’établir des liens entre ces techniques et les termes commentés.

4. Les techniques d’inclusion linguistique

4.1. Doublet intégral et doublet abrégé

La mise en évidence de la présence des femmes dans la langue et, par extension, dans la société, peut être réalisée, entre autres, en utilisant simultanément les deux formes grammaticales existantes, féminine et masculine, au lieu d’opter pour la

à remplacer des expressions telles que *association d’étudiants, carte d’étudiant, préoccupations des citoyens* et *vie d’étudiants* par *association estudiantine, carte étudiante, préoccupations citoyennes* et *vie étudiante*. Quant à la raison de l’ajout des neutralisations, elle réside dans le fait que, comme nous l’expliquerons, pour nous, l’abréviation (étudiée en 2021 et examinée dans le présent travail) est une sous-technique de la neutralisation.

seule forme masculine considérée comme générique. Cette technique repose donc sur un dédoublement et est également connue sous les noms de doublet inclusif (Flesch/de Beaumont 2023 : 60), de double marquage du genre, d'épicénisation du discours (Coutant/Greco/Marignier 2015 : 6) ou bien de binômes (Viennot 2020).

Elmiger (2017 : 42–43) identifie deux formes de cette pratique : le doublet intégral et le doublet abrégé. Nous aborderons d'abord le premier type. Celui-ci est également connu sous le nom de double flexion totale (Alpheratz 2019 : 57) et se réalise sous plusieurs formes :

- il existe différents types de conjonction entre les formes, par exemple :
 - la virgule : *chercheuses, chercheurs* ;
 - l'esperluette : *enseignantes & enseignants* ;
 - la conjonction de coordination : *celles et ceux* ;
 - la barre oblique : *citoyens/citoyennes* ;
- les mots dédoublés peuvent appartenir à différentes parties du discours, par exemple :
 - noms : *enseignantes & enseignants* ;
 - pronoms :
 - pronoms personnels : *celles et ceux* ;
 - pronoms indéfinis : *chacune et chacun* ;
 - adjectifs indéfinis : *toutes et tous* ;
- l'ordre des doublets entiers peut varier :
 - féminin/masculin : *les femmes et les hommes* ;
 - masculin/féminin : *ils et elles*³.

Le deuxième type de dédoublement, le doublet abrégé, également appelé double flexion partielle (Alpheratz 2019), forme finale double (Brunet 2022), abréviation (Kamblé-Bagal/Tatossian 2022) ou graphie tronquée (Lessard/Zaccour 2017 ; Ashley 2019), se réalise par l'ajout d'un suffixe caractéristique de l'un des deux genres à la fin d'un mot de genre contraire. Le plus souvent, il s'agit de féminisation d'un terme masculin par l'adjonction d'un suffixe correspondant à la forme féminine. Dans le contexte du doublet abrégé, on observe l'utilisation d'une variété de signes typographiques pour marquer le genre :

- le point médian : *abonné-es, chercheur-es* ;
- le point : *doctorant.e.s* ;
- les parenthèses : *étudiant(e)s* ;
- la barre oblique : *étudiant/e/s* ;
- la barre oblique inversée : *mathématicien\nes* ;
- les majuscules : *spectatricesTEURS* ;
- le trait d'union : *étudiant-e-s* ;

³ Tous les exemples sont empruntés à Golda, Żywicka et Ferreira Vieira (2021 : 13–14) et Elmiger (2017 : 42).

- le tiret bas : *étudiant_e* ;
- la virgule : *fanfaron,ne,s* ;
- les autres symboles : *dérivé€s* ;
- la combinaison de différents symboles : *product<eur[s]|rice[s]* ;
- le contraste des couleurs : *IElles* ;
- la variation typographique : *intellectuel^le s* ;
- l’indication des deux genres à la suite de l’expression : *enfants (h/f)*⁴.

4.2. Nom collectif

Il convient désormais de considérer l’utilisation des noms collectifs comme l’une des techniques d’inclusion linguistique. Ces derniers sont des unités monolexicales présentant une morphologie singulière qui regroupe plusieurs entités, par exemple *personnel*. Ces mots font référence à un ensemble de personnes, remplaçant ainsi les formes masculines plurielles qui ne possèdent pas cette caractéristique. Voici quelques autres exemples illustrant cette technique :

- *communauté* pour remplacer *habitants, résidents, citoyens* ;
- *équipe* pour remplacer *joueurs, collaborateurs, sportifs* ;
- *société* pour remplacer *employés, collaborateurs, travailleurs* ;
- *université* pour remplacer *étudiants, enseignants, chercheurs* ;
- *mairie* pour remplacer *fonctionnaires, agents, employés municipaux*⁵.

Les noms collectifs se caractérisent par leur hétérogénéité. Lessard et Zaccour (2017) reconnaissent parmi eux ceux qui désignent des entités telles que des unités administratives ou des fonctions. Il convient cependant de souligner que ni le nom d’une unité ni celui d’une fonction ne désignent toujours, dans tous les contextes, des groupes humains, contrairement aux véritables collectifs. Par exemple, le terme *police* fait référence en premier lieu à un service public, puis à l’ensemble des individus travaillant au sein de ce service. En revanche, pour les véritables collectifs tels que *communauté, équipe* ou *société*, il n’existe pas de double signification.

4.3. Formule englobante

La formule englobante, aussi désignée sous le terme de périphrase (Viennot 2020), permet de faire référence à un ensemble de personnes. Elle demeure une pratique relativement peu explorée dans les recherches linguistiques, si bien que malgré son utilité potentielle, la littérature spécialisée ne propose actuellement aucune définition claire et précise de cette technique. Pour remédier à cette lacune, nous pouvons

⁴ Tous les exemples sont empruntés à Golda, Żywicka et Ferreira Vieira (2021 : 13–14), Aeschlimann (2017 : 144, 146, 148, 151), Elmiger (2017 : 42) et Lessard et Zaccour (2017 : 20, 43, 64).

⁵ Les exemples sont de nous.

définir la formule englobante comme une expression polylexicale composée de deux éléments : le premier, généralement un nom, confère une valeur collective à l'ensemble (p. ex. *monde, équipe, corps, groupe*), tandis que le second élément précise son contexte ou ses caractéristiques particulières (*monde cinématographique, équipe scientifique, corps diplomatique, groupe étudiantin*). L'avantage de cette pratique réside non seulement dans sa capacité à s'affranchir du masculin générique, mais également dans sa capacité de transcender la dichotomie binaire (Golda/Żywicka/Ferreira Vieira 2021).

En voici quelques exemples :

- *équipe médicale* pour remplacer *médecins, infirmiers, chirurgiens* ;
- *ensemble entrepreneurial* pour remplacer *entrepreneurs, chefs d'entreprise, dirigeants* ;
- *monde académique* pour remplacer *chercheurs, experts, doctorants* ;
- *secteur financier* pour remplacer *banquiers, investisseurs, analystes financiers* ;
- *milieu politique* pour remplacer *politiciens, chefs d'État, députés*⁶.

Par ailleurs, comme précédemment mentionné, les perspectives des chercheurs varient. Lessard et Zaccour (2017) ainsi qu'Abbou et ses collègues (2018) ne font pas de distinction entre le nom collectif et la formule englobante, considérant ces deux procédés comme un seul. Ils n'utilisent que le terme de nom collectif, mais les exemples qu'ils fournissent englobent à la fois des cas de nom collectif et de formule englobante. Chez Kamblé-Bagal et Tatossian (2022), la situation est similaire mais inversée : elles prennent l'exemple des termes collectifs *direction*⁷, *administration, population*, qu'elles désignent comme des formules englobantes.

On peut également citer l'optique d'Alpheratz (2018 : 7–8) qui évoque la suppression de l'hyperonymisation de genre et définit cette technique de la manière suivante : « processus linguistique qui consiste à préférer un terme qui ne peut être fléchi qu'à un seul genre à un terme qui peut être fléchi à plusieurs genres mais qui n'est utilisé qu'au masculin en emploi générique ». Pour clarifier, cela revient à remplacer, par exemple, *enseignants*, terme masculin pluriel pouvant désigner à la fois *l'enseignant* et *l'enseignante* (deux flexions du lemme *enseignant*), par *corps professoral*. Dans la conception d'Alpheratz, la suppression de l'hyperonymisation de genre possède cependant une signification encore plus large, car elle correspond à la fois :

⁶ Les exemples sont de nous.

⁷ Dans le travail cité, le mot « direction » est inadéquatement cité comme exemple de formule englobante et de terme épïcène à un autre endroit du texte (Kamblé-Bagal/Tatossian 2022 : 7). Selon notre perspective, il ne relève ni de l'un ni de l'autre, mais constitue un nom collectif.

- au nom collectif : par exemple, *peuple* est un hyperonyme de *citoyens* ;
- à la formule englobante : par exemple, *corps professoral* est un hyperonyme de *professeurs* ;
- à des cas de recatégorisations sémantiques : *candidature* est un hyperonyme de *candidats*⁸.

4.4. Forme épïcène

Alpheratz (2019 : 61) explique que l'adjectif « épïcène » est employé dans le cadre d'une pratique visant à garantir l'égalité de statut à tous les utilisateurs de la langue. Brunet (2022 : 249) souligne que cette pratique implique l'utilisation de mots épïcènes qui correspondent tant au genre masculin qu'au genre féminin et dont la forme s'écrit de la même manière⁹. Ces mots sont neutres en termes de genre, favorisant ainsi une utilisation efficace des termes (pour les êtres animés). Ainsi, on parle de forme épïcène (Elmiger 2017 : 44), de terme épïcène (Abbou et al. 2018 : 134), d'épïcénisation (Alpheratz 2018 : 5–6) ou de mot épïcène (Grevisse/Fairon/Simon 2018 : 516 ; Lessard/Zaccour 2017 : 66).

Comme le soulignent Kamblé-Bagal et Tatossian (2022 : 8), l'usage de termes épïcènes dans la langue française ne garantit pas toujours une intention d'inclusivité, car de tels termes existent naturellement dans la langue. Par exemple, les noms de métiers tels que *journaliste*, *ministre*, *astrologue* sont des exemples de noms épïcènes qui n'ont pas de synonymes non épïcènes. Par conséquent, on ne peut considérer l'usage des épïcènes comme un procédé d'inclusion linguistique que lorsqu'ils sont délibérément préférés à des mots ayant deux flexions, par exemple lorsqu'on remplace intentionnellement *étudiants* par *élèves*.

Voici quelques exemples de mots épïcènes pouvant être utilisés dans le cadre de l'inclusion linguistique :

- *artiste* lorsqu'il remplace des mots tels que *musicien*, *compositeur*, *dessinateur* ;
- *élève* lorsqu'il remplace des mots tels que *étudiant*, *lycéen*, *écolier* ;
- *parent* lorsqu'il remplace des mots tels que *père*, *mère*, *géniteur* ;
- *responsable* lorsqu'il remplace des mots tels que *leader*, *chef*, *dirigeant* ;
- *scientifique* lorsqu'il remplace des mots tels que *chercheur*, *physicien*, *mathématicien*¹⁰.

⁸ Tous les exemples sont empruntés à Alpheratz (2018 : 7–8).

⁹ L'épïcénie est une qualité qui n'est pas seulement propre aux noms, mais également aux adjectifs et aux mots possédant le double statut de nom et d'adjectif ; par exemple : nom : *artiste*, *bibliothécaire*, *économiste* ; adjectif : *lisible*, *jeune*, *saumâtre* ; nom et adjectif : *bénévole*, *responsable*, *locataire*. Ces exemples sont empruntés à Golda, Żywicka et Ferreira Vieira (2021 : 19) et Elmiger (2017 : 44).

¹⁰ Les exemples sont de nous.

4.5. Féminisation

Il convient de préciser que, dans le cadre de cet article, nous entreprenons l'examen de la féminisation en tant que féminisation lexicale des noms de professions, de grades et de titres. Concernant l'utilisation de cette procédure, Pleško (2012 : 151) constate que la féminisation lexicale vise à créer le féminin d'un substantif masculin « (...) à l'aide des suffixes, déterminants, adjonctions lexicales ou de la reprise pronominale dans la phrase suivante ».

Le plus souvent, la féminisation lexicale s'effectue à l'aide des suffixes suivants :

- e : *avocat* → *avocate* ;
- elle : *colonel* → *colonelle* ;
- enne : *musicien* → *musicienne* ;
- effe : *chef* → *cheffe* ;
- esse : *poète* → *poétesse* ;
- resse : *pêcheur* → *pêcheresse* ;
- ète : *préfet* → *préfète* ;
- ère : *caissier* → *caissière* ;
- euse : *chercheur* → *chercheuse* ;
- eure : *entrepreneur* → *entrepreneure* ;
- onne : *bûcheron* → *bûcheronne* ;
- trice : *directeur* → *directrice* ;
- drice : *ambassadeur* → *ambassadrice*¹¹.

Les féminisations sont parfois considérées comme une « novlangue », voire une « novlangue idéologisée ». Néanmoins, dans le rapport *La féminisation des noms de métiers et de fonctions* du 28 février 2019, les académiciens constatent qu'elles répondent à une évolution naturelle de la langue qui est continuellement observable depuis le Moyen Âge. Dans le même document, l'Académie française rappelle que « [s]i la féminisation des noms de fonctions, de titres et de grades fait apparaître des contraintes internes à la langue française qu'il n'est pas possible d'ignorer, il n'existe aucun obstacle de principe à la féminisation des noms de métiers et de professions »¹².

Dans le contexte de la féminisation, Pleško et Holeš (2016 : 521) constatent que cette technique relève d'un phénomène plus large ; ils considèrent notamment que les doublets abrégés et intégraux, les couples, les génériques ainsi que les épïcènes ou les bivalents sont des manifestations de la féminisation.

¹¹ Nous empruntons la liste des suffixes à Mauger (1968 : 16–18), Grevisse, Fairon et Simon (2018 : 89–93), ainsi qu'à Le Tallec-Lloret et Crouzet-Daurat (2018 : 189). Les exemples sont de nous.

¹² Académie française (2019). *La féminisation des noms de métiers et de fonctions*. <https://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf>, consulté le 04.08.2022.

4.6. Neutralisation

Selon Alpheratz (2019 : 58), le mouvement visant à s'éloigner du masculin générique n'inclut pas uniquement la féminisation linguistique, mais englobe également la neutralisation des mots, par laquelle le référent se trouve dans une « structure impersonnelle, agenre, de genre inconnu, mixte ou non binaire », c'est-à-dire qu'il ne réfère plus du tout ou plus exclusivement au genre masculin ou au genre féminin. Les résultats de l'application de cette méthode sont appelés amalgames (Moirand/Rivera 2021 : 4 ; Abbou et al. 2018 : 136), néologismes neutres ou néopronoms (de Beaumont 2023), dans le cas de la neutralisation des pronoms.

Voici quelques exemples de neutralisation :

- *al* utilisé à la place du pronom personnel *il* ;
- *iel* qui remplace pronom personnel *il* ;
- *connaissaires* au lieu de *connaisseur* ou *connaisseuse* ;
- *copaines* à la place de *copain* ou *copine* ;
- *mae froeur* remplaçant *ma sœur* ou *mon frère*¹³ ;
- *toustes* qui remplace les adjectifs indéfinis *tous* et *toutes*¹⁴.

Les amalgames neutres issus du processus de neutralisation se distinguent par leur épïcénie. Théoriquement, ils pourraient être considérés comme des termes épïcènes (une catégorie de mots déjà discutée). Cependant, ce qui les distingue des termes épïcènes est que ces derniers existent déjà naturellement dans la langue (comme *artiste*, *enfant*, *bébé*), tandis que les neutralisations sont des néologismes créés délibérément¹⁵.

4.7. Abréviation

Quant à l'abréviation, elle consiste en une réduction graphique d'un mot ou d'une séquence de mots¹⁶. Elmiger (2008) observe que les abréviations appartiennent au groupe des noms épïcènes dont la forme ne change pas et qui peuvent être utilisés avec l'article masculin aussi bien qu'avec l'article féminin. Nous pouvons distinguer plusieurs types d'abréviations : le sigle, l'acronyme et la troncation (Elmiger

¹³ Alpheratz (2019 : 6–8).

¹⁴ Moirand/Rivera (2021 : 4).

¹⁵ Alpheratz (2018 : 6) exprime également l'idée que les mots épïcènes existent déjà dans le répertoire linguistique de la langue et peuvent être créés délibérément. Pour nous, il s'agit de deux techniques distinctes : d'une part, le recours à des formes épïcènes déjà présentes, et d'autre part, la neutralisation qui consiste en la création de formes épïcènes. En revanche, Alpheratz (2018 : 7) les qualifie toutes deux d'épïcénisation. Voici sa définition de l'épïcénisation : « [...] processus relevant du français inclusif qui, pour éviter l'emploi générique du genre masculin, consiste soit à avoir recours à un mot épïcène (ex. *élève* plutôt qu'*étudiant*), soit à créer un mot épïcène (ex. *professionnèle*), soit à rendre épïcène un mot ayant déjà un genre (ex. *une membre*) ».

¹⁶ <<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/abréviation/220>>, consulté le 27.07.2022.

2008 : 120). Selon nous, l'abréviation constitue un sous-type de la neutralisation, car, tout comme les amalgames neutres, elle est à la fois épïcène et délibérément produite par les usagers de la langue.

En voici quelques exemples :

- *VP* pour *vice-présidente* ou *vice-président* ;
- *Dr* pour *docteure* ou *docteur* ;
- *PRAG* pour *professeure agrégée* ou *professeur agrégé* ;
- *VRP* pour *voyageuse représentante placière* ou *voyageur représentant placier*¹⁷.

5. À propos de notre démarche exploratoire

Dans cette étude, notre objectif est de clarifier les distinctions entre les concepts couverts par les termes ⟨L. épïcène⟩, ⟨L. dégenré⟩, ⟨L. neutre⟩, ⟨L. non binaire⟩, ⟨L. égalitaire⟩, ⟨L. non sexiste⟩, ⟨L. non discriminatoire⟩, ⟨L. démasculinisé⟩ et ⟨L. inclusif⟩, en nous appuyant sur les pratiques associées à chacun. Cette démarche d'attribution est entreprise en deux temps :

1. premièrement, nous examinons les adjectifs spécifiques de chaque notion (« épïcène », « dégenré », « neutre », etc.) en analysant les définitions lexicales issues de trois dictionnaires : le « Larousse » (LAR), le « Trésor de la Langue Française informatisé » (TLFi) et le « Dictionnaire de l'Académie française » (DAF)¹⁸. Cette analyse des définitions vise à déterminer quelles techniques correspondent le mieux à chaque notion en termes de compatibilité avec le sens des adjectifs ;
2. deuxièmement, nous examinons les points de vue exprimés par les spécialistes du domaine, en observant les liens entre les désignations et les techniques établies par les chercheurs à travers une revue de la littérature récente. Toutes les références utilisées sont citées et répertoriées dans la bibliographie finale.

Ces deux étapes se complètent mutuellement, et c'est en tenant compte de leurs résultats que nous avons dressé le tableau suivant :

¹⁷ Tous les exemples sont empruntés à Golda, Żywicka et Ferreira Vieira (2021 : 8–20) et Elmiger (2008 : 120).

¹⁸ Si, pour un de ces dictionnaires, nous ne fournissons pas de définition de l'un de ces adjectifs, cela signifie que cet adjectif était absent du dictionnaire, ou que ce dictionnaire proposait une définition très similaire à celle d'une autre source lexicographique.

	Doublet entier	Doublet abrégé	Nom collectif	Formule englobante	Forme épïcène	Fémimisation	Neutralisation	Abréviation
⟨L. épïcène⟩	-	-	+	+	+	-	+	+
⟨L. dégenré⟩	-	-	+	+	+	-	+	+
⟨L. neutre⟩	-	-	+	+	+	-	+	+
⟨L. non binaire⟩	-	-	+	+	+	-	+	+
⟨L. égalitaire⟩	-	-	+	+	+	+	+	+
⟨L. non sexiste⟩	-	-	+	+	+	+	+	+
⟨L. non discriminatoire⟩	-	-	+	+	+	+	+	+
⟨L. démasculinisé⟩	+	+	+	+	+	+	+	+
⟨L. inclusif⟩	+	+	+	+	+	+	+	+

Tableau 1. Les termes et les pratiques d'inclusion linguistique pouvant leur être associées

Les symboles « + » et « - » indiquent que la technique est compatible ou pas avec le terme considéré. Nous devons signaler que l'attribution de ces symboles a fait l'objet d'un long débat entre les deux coauteurs de cet article. Nous avons dû en effet parvenir à un consensus concernant la compatibilité ou l'incompatibilité d'une technique avec un terme.

L'utilisation des symboles « + » et « - » nous a permis de diviser les neuf termes en trois catégories distinctes. La première de ces catégories inclut quatre termes que nous considérons comme synonymes, le deuxième groupe en compte trois, et le troisième en regroupe deux. Chacun de ces trois groupes de notions sera examiné séparément.

6. Termes et techniques associées : discussion et argumentation

6.1. Langage épïcène, dégenré, neutre et non binaire

Nous allons maintenant explorer quatre termes que nous considérons comme synonymes, car ils peuvent être associés à cinq techniques communes : ⟨L. épïcène⟩, ⟨L. dégenré⟩, ⟨L. neutre⟩, et ⟨L. non binaire⟩. Commençons par passer en revue les définitions lexicographiques des adjectifs constitutifs de ces quatre termes.

L'adjectif « épïcène » signifie « qui a la même forme aux deux genres, correspondant aux deux sexes » (LAR). Il caractérise la capacité d'un mot à « désigner

indifféremment un mâle ou une femelle » (LAR) ou à « désigner une espèce, sans préciser le sexe » (TLFi).

La définition du terme « dégenré » n'est présentée dans aucun des trois dictionnaires que nous avons consultés. Cependant, « genré » se rapporte à ce qui est « relatif au genre, aux différences non biologiques, mais sociales, culturelles, entre les hommes et les femmes », ou à ce qui est « basé sur le genre, sur la distinction masculin-féminin telle qu'elle est inculquée » (LAR). L'affixe « dé- » ajoute la valeur de « cessation d'un état ou d'une action, ou l'état, l'action inverse » (LAR), « l'éloignement, la privation, la négation, la destruction » (TLFi). En se basant sur ces définitions, on peut en déduire que le terme « dégenré » peut être compris comme « débarrassé des caractéristiques traditionnellement associées aux genres ».

L'adjectif « neutre » qualifie le genre grammatical qui « s'oppose au masculin et au féminin » (LAR) ou bien se distingue de ces deux derniers (DAF), ce qui survient par des marques formelles (TLFi). En d'autres termes, cet adjectif indique une absence de distinction nette entre le masculin et le féminin.

L'adjectif « non binaire » n'est défini dans aucun des trois dictionnaires consultés. Cependant, « binaire » signifie « qui met en jeu deux éléments » (LAR), ou « qui est formé de deux éléments ou qui comporte deux aspects » (TLFi). À cela s'ajoute la valeur de l'adverbe « non », exprimant « l'absence, la négation, le contraire, le refus » (LAR) ou une « opposition antonymique » (TLFi). On peut donc affirmer que l'adjectif « non binaire » signifie « qui n'est pas formé de deux éléments, qui ne comporte pas deux aspects, ou qui ne relève pas de la division habituelle ou traditionnelle en deux éléments ou aspects ».

Lorsqu'on examine ces adjectifs, on constate une convergence vers une remise en question des distinctions entre les genres masculin et féminin. Selon notre point de vue, seules les techniques permettant de s'éloigner de la binarité des genres et conduisant à l'utilisation de solutions neutres et épïcènes peuvent correspondre à ces quatre termes. Les techniques que nous considérons comme compatibles avec eux sont les suivantes :

- le nom collectif : il permet d'englober les individus sans tenir compte de leur genre ou de leur sexe (Crémier 2023), réduisant ainsi le rôle des distinctions de genre. Par exemple, le terme *personnel* peut être utilisé pour se référer aussi bien aux femmes et aux hommes qu'aux personnes qui sont en dehors de cette classification dichotomique. De plus, Lessard et Zaccour (2018) ainsi que Vachon-L'Heureux (2007) associent cette technique au ⟨L. épïcène⟩ ;

- la formule englobante : cette approche permet également de s'éloigner de la binarité en regroupant tous les individus indépendamment de leur sexe et de leur genre, réduisant ainsi le rôle des distinctions de genre. Citons Brunet (2022 : 249) : « [...] formule englobante [...] renvoie à un collectif évitant ainsi la distinction femme/homme ». Ces formulations intègrent également les personnes dont l'identité de genre ne correspond pas à une catégorisation binaire ;

– la forme épïcène : il s’agit d’un lexème neutre, commun à tous les êtres humains, sans distinction de sexe ou de genre, et qui ne comporte pas de marques de genre distinctes. L’usage des formes épïcènes en tant que technique du ⟨L. neutre⟩ est mentionné par Ashley (2019 : 3) : « Le terme *élève*, par exemple, n’a pas de genre grammatical marqué, contrairement à *étudiant* et *étudiante* ». Praladier (2019) associe cette stratégie au ⟨L. épïcène⟩, Provitola (2022) au ⟨L. non binaire⟩ et Brunet (2022) au ⟨L. dégenré⟩ ;

– la neutralisation : cette approche implique la création de formes neutres et épïcènes qui rejettent la binarité des genres et peuvent être utilisées pour désigner indifféremment les hommes, les femmes et les personnes queers, non binaires ou trans. Coutant, Greco et Marignier (2015), Dupuy (2020) et Provitola (2023) partagent cette perspective et constatent que la neutralisation s’harmonise bien avec le ⟨L. non binaire⟩. De manière similaire, Flückiger (2019) et Ashley (2019) établissent une association entre la neutralisation et le ⟨L. neutre⟩. Selon Crémier (2023 : 129), les formes neutralisées comme *auteurices*, *celleux*, *iels*, *illes* font partie du ⟨L. épïcène⟩ ;

– l’abréviation : les abréviations, comme mentionné par Elmiger (2008), sont neutres et épïcènes. Elles peuvent être employées de manière identique lorsqu’on se réfère aux hommes, aux femmes, aux personnes queers, non binaires ou trans.

Les trois techniques incompatibles avec ces quatre termes sont les suivantes :

– le doublet entier : implique l’utilisation de deux formes distinctes d’un mot, révélant ainsi que ce mot n’est pas neutre et épïcène : au lieu d’une seule forme, deux formes du lexème coexistent visiblement dans le discours. Crémier (2023) constate que le ⟨L. épïcène⟩ fait appel à des techniques qui ne font référence ni au masculin ni au féminin, tandis que le doublet entier expose visiblement la binarité des genres grammaticaux ;

– le doublet abrégé : le plus souvent, il consiste à ajouter à un mot masculin existant des marques de genre féminin, telles que la lettre « e »¹⁹ après un caractère, par exemple un point, ou bien un suffixe tel que « -ne » dans *mathématicien/ne*, afin d’indiquer la présence des femmes. Il se peut également qu’un suffixe marquant le genre masculin soit ajouté au mot féminin, cependant c’est plus rare : par exemple, *actrice/teur*. Quel que soit l’élément ajouté – « e », un suffixe marquant le féminin ou le masculin –, cette technique doublant les marques de genre ne permet pas de s’éloigner de la binarité de genre, de dégenrer ou de neutraliser la langue. Bien que l’utilisation de la lettre « e » ou d’un suffixe ajouté à un mot de flexion masculine puisse être une forme utilisée pour inclure les personnes bigenres, cette

¹⁹ Bien que nous discutons de la lettre « e », celle-ci n’est jamais prononcée. Son influence sur les mots se limite uniquement à rendre une consonne prononçable : par exemple, dans les mots *avocate* et *enseignante*, le « t » est prononcé, et dans *boulangère* et *plombière*, le « r », en raison de la présence du « e ».

forme ne convient pas aux personnes agenres²⁰. Cela est étayé par la littérature spécialisée dans le domaine, car l'inclusion de doublets abrégés parmi les pratiques du ⟨L. épïcène⟩ est contestée par les spécialistes qui, pour la plupart, la déconseillent (cf. p. ex. Crémier 2023) ;

– la féminisation : cette technique efface le caractère épïcène ou neutre des mots et maintient, voire renforce la binarité de la langue en créant des formes féminines de lexèmes qui n'en avaient pas auparavant. Praladier (2019 : 10) donne un exemple concret : « L'emploi de la forme *poétesse* supprime l'épïcénie de *poète* [...] ».

6.2. Langage égalitaire, non sexiste et non discriminatoire

Les trois termes suivants que nous avons considérés comme synonymes, en leur attribuant les symboles « + » et « – » aux mêmes endroits du tableau, sont le ⟨L. égalitaire⟩, le ⟨L. non sexiste⟩ et le ⟨L. non discriminatoire⟩. Selon notre point de vue, six techniques sont regroupées sous ces trois termes. Examinons maintenant les définitions que les trois adjectifs ont reçues dans les dictionnaires.

Tout d'abord, l'adjectif « égalitaire » qualifie ce « qui vise à l'égalité civile, politique et sociale » (LAR), plus précisément, ce qui « tend à donner à des personnes des droits, une valeur qui ne présente pas de différence » (TLFi), ou encore ce qui « vise à l'égalité absolue entre les individus » (DAF).

L'adjectif « non sexiste » est absent des sources lexicographiques choisies. « Sexiste » est défini dans les dictionnaires comme « relatif au sexisme » (LAR), ou « qui relève du sexisme » ou « qui fait preuve de sexisme dans sa façon de s'exprimer, de se comporter » (TLFi). En associant ces significations à l'adverbe « non », nous pouvons considérer que « non sexiste » signifie « qui s'abstient de tout comportement ou attitude sexiste ».

L'adjectif « non discriminatoire » n'est répertorié dans aucun des trois dictionnaires consultés. Cependant, nous avons déjà présenté la définition de l'adverbe « non », qui confère une valeur contraire (LAR) et implique une opposition antonymique (TLFi), et l'adjectif « discriminatoire » se réfère à ce qui « tend à opérer une discrimination entre des personnes, des groupes humains » (LAR). À la lumière de cette explication, on peut en conclure que « non discriminatoire » signifie « qui évite toute forme de discrimination ».

La définition du terme « discrimination » fournie par le dictionnaire *Larousse* est éclairante : « Fait de distinguer et de traiter différemment (le plus souvent plus mal) quelqu'un ou un groupe par rapport au reste de la collectivité ou par rapport

²⁰ Les personnes qui ne s'identifient ni comme homme ni comme femme peuvent adopter diverses identités non binaires, telles que l'absence totale d'identification de genre (agenre), l'identification à deux genres (bigenre), une identification partielle au genre (demigenre), ou encore une expression de genre qui peut varier au fil du temps, cet échantillon des identités non binaires n'étant pas exhaustif (Ashley 2019 : 1).

à une autre personne ». On peut justement paraphraser cette définition en affirmant que la discrimination est le « fait de ne pas être égalitaire », ce qui nous amène à constater que « non discriminatoire » peut être synonyme d'« égalitaire ». Le *Larousse* précise en outre que « [l]e sexisme est une discrimination fondée sur le sexe », ce qui suggère que « sexiste » et « discriminatoire » sont liés par une relation d'hyponymie, le premier étant un hyponyme du second.

En nous appuyant sur la signification de ces trois adjectifs, nous considérons que seules les techniques conduisant à une égalité entre les individus et à une représentation équitable de tous les individus dans le discours, notamment en abolissant les distinctions entre les sexes et les genres, et en évitant toute forme de discrimination, sont compatibles avec ces trois termes. Voici les procédés que nous considérons comme adéquats :

– le nom collectif : similaire à la forme épïcène, une seule étiquette regroupant les hommes, les femmes et les personnes queers, non binaires ou trans, offrant ainsi une solution à la fois égalitaire, non discriminatoire et non sexiste. L'association de cette technique au ⟨L. non sexiste⟩ est reconnue par le « Manuel de langage non sexiste » de l'Association mondiale des grandes métropoles (2021) ainsi que par Candea (dans : Abbou et al. 2018) ;

– la formule englobante : de même, elle regroupe de manière égalitaire toutes les personnes sous une même étiquette sans effectuer de catégorisation ni de distinction de genre. Comme pour la technique précédente, elle est liée au ⟨L. non sexiste⟩ selon le « Manuel de langage non sexiste » (2021), dans lequel elle est désignée sous le terme de périphrase. Viennot (2020) constate que la formule englobante fait partie du ⟨L. égalitaire⟩ ;

– la forme épïcène : comme elle se présente sous une même forme pour les hommes, les femmes et les personnes queers, non binaires ou trans, elle élimine tout problème d'accord ou d'ordre de présentation des formes (masculin/féminin ou féminin/masculin). C'est une solution égalitaire qui ne fait pas de distinction entre les genres. Le lien entre cette technique et le ⟨L. non sexiste⟩ est attesté par Candea (dans : Abbou et al. 2018) ;

– la féminisation : cette pratique nous a posé le plus de problèmes en ce qui concerne sa catégorisation comme compatible ou incompatible avec les trois termes discutés dans cette section. Les arguments en faveur de son inclusion sont les suivants : cette pratique permet d'éviter le sexisme linguistique en créant des formes féminines de mots qui étaient jusque-là exclusivement masculins. La coexistence de mots féminins et masculins constitue une solution égalitaire qui met fin à la discrimination des femmes liée à l'absence de formes féminines. Lors d'un entretien avec Perrier et Loison-Leruste (2020), Viennot a également exprimé l'idée que la féminisation rend la langue non sexiste. Cette opinion est partagée par Candea (dans : Abbou et al. 2018). L'argument contre l'association de la féminisation aux termes ⟨L. égalitaire⟩, ⟨L. non sexiste⟩ et ⟨L. non discriminatoire⟩ est que cette technique n'apporte rien aux personnes qui sont en dehors de la binarité homme/

femme. Cependant, vu que nous n'avons pas reconnu de catégorie de technique « à mi-chemin », c'est-à-dire « partiellement compatible » ou « partiellement incompatible » avec un terme, nous avons décidé d'inclure quand même la féminisation dans la catégorie des techniques associables aux trois termes discutés ici ;

- la neutralisation : les formes neutralisées effacent les différences basées sur le sexe ou le genre (de Beaumont 2023). L'avantage de la neutralisation réside dans la possibilité de rendre épécènes des mots qui ne l'étaient pas, ou, en d'autres termes, qui avaient deux flexions différentes (masculine et féminine) ;

- l'abréviation : tout comme la neutralisation, elle conduit à l'adoption d'une même forme pour tous les individus (Elmiger 2008).

Nous sommes d'avis que les trois termes maintenant analysés ne sont pas compatibles avec deux techniques, à savoir :

- le doublet abrégé : cette pratique est inégalitaire, car elle accorde la priorité à un genre tout en réduisant l'importance de l'autre, qui est marqué par l'ajout de la lettre « e » ou d'un suffixe, souvent accompagné de caractères spéciaux. Par exemple, la forme *étudiant.e.s* mentionne forcément en premier lieu les étudiants hommes, tandis que la forme *factrice-teur* met en avant les femmes. Le caractère le moins recommandable est la parenthèse (Abbou 2013 : 4). Moreau et Dister (2014 : 19) observent que « la mise entre parenthèses de la marque féminine [...] peut être ressentie comme symboliquement douteuse, mettant la femme au second plan, entre parenthèses » ;

- le doublet entier : cette technique n'est ni égalitaire ni non discriminatoire, car l'une des formes, masculine ou féminine, doit nécessairement être placée en première position et l'autre en seconde (Elmiger 2014). Dans la forme *poètes et poétesses*, on place en premier lieu les hommes, tandis que dans la forme *jugesses et juges*, ce sont les femmes qui sont citées en premier lieu²¹. De plus, cette méthode ne prend pas en considération les personnes qui se situent en dehors de la catégorisation dichotomique du genre.

Une caractéristique partagée par le ⟨L. non discriminatoire⟩ et le ⟨L. non sexiste⟩ et les distinguant des autres termes doit être mise en relief. Ces deux types de langage se démarquent par leur incapacité à transmettre des discours discriminatoires ou sexistes (tant dans les formes employées que dans le contenu de la communication linguistique), une distinction qui découle directement des adjectifs qui composent ces termes et de leur signification. Le ⟨L. non discriminatoire⟩ doit s'abstenir de tout discours discriminatoire, que ce soit envers une race ou une ethnie particulière, une classe sociale, une catégorie économique, une religion, une orientation sexuelle, une tranche d'âge, ou encore une personne en situation de

²¹ Viennot (2020) exprime une opinion divergente de la nôtre en affirmant que le doublet intégral est compatible avec le ⟨L. égalitaire⟩ et préconise l'utilisation de l'ordre alphabétique : *lecteurs et lectrices*, mais *chers étudiantes*, *chers étudiants*. Cependant, selon notre point de vue, l'ordre alphabétique présente un défaut majeur : il restreint l'automatisme d'utilisation, car il nécessite une réflexion préalable sur le premier mot dans l'alphabet, engageant ainsi une activité mnémonique.

handicap. Le ⟨L. non sexiste⟩, quant à lui, doit éviter tout message sexiste, incluant des comportements paternalistes, des commentaires dégradants, des stéréotypes de genre, ou encore l'objectification²².

6.3. Langage démasculinisé et inclusif

Examinons maintenant le ⟨L. démasculinisé⟩ et le ⟨L. inclusif⟩, que nous considérons comme deux termes synonymes englobant l'ensemble des techniques. Cette interprétation est également soutenue par Gygax, Zufferey et Gabriel (2021), qui considèrent que les notions de ⟨L. inclusif⟩ et de ⟨L. démasculinisé⟩ sont interchangeables.

L'adjectif « démasculinisé » n'est répertorié dans aucun des trois dictionnaires que nous avons consultés dans le cadre de cet article. Nous tenterons d'en déduire la signification en nous appuyant sur ce que nous savons déjà du préfixe « dé- » et de la définition du verbe « masculiniser » dont cet adjectif est dérivé. Les trois dictionnaires traitent ce verbe de la manière suivante : le « Larousse » définit « masculiniser » comme « donner à quelqu'un un caractère masculin », « viriliser » ou « attribuer à un nom le genre masculin » ; le TLFi le définit comme « conférer un aspect masculin » ; le « Dictionnaire de l'Académie » le définit comme « ranger parmi les noms masculins ; donner un caractère, un aspect masculin ». Nous pouvons donc en déduire que « démasculinisé » signifie « qui vise à atténuer les caractéristiques masculines, voire à féminiser, conférer un aspect plus féminin ».

Quant aux définitions lexicographiques de l'adjectif « inclusif », il signifie « qui contient en soi quelque chose d'autre ; qui intègre une personne ou un groupe en mettant fin à leur exclusion » (LAR), ou encore « qui enferme, qui comprend quelque chose en soi » (TLFi).

En partant de ces définitions des deux adjectifs, nous considérons que seules les techniques qui diminuent la suprématie du masculin, ainsi que celles qui assurent l'inclusion et l'intégration de toutes les personnes dans la langue, peuvent être placées sous ces deux termes. Voici les procédés que nous considérons comme compatibles avec ces deux notions :

– le doublet entier : cette pratique intègre les femmes dans la langue en dédoublant les formes, remédiant ainsi à leur invisibilité. L'association de ce procédé au ⟨L. inclusif⟩ est confirmée dans l'article de Sauter et al. (2023). En même temps, cette pratique est démasculinisante, car elle rend inutile l'usage du masculin pluriel générique pour parler d'un groupe mixte. Par exemple, on remplacera *vendeurs* par *vendeuses et vendeurs*. Bien que cette technique soit démasculinisante et inclusive

²² L'emploi de propos discriminatoires et sexistes est toujours critiquable et hautement répréhensible. Il est impératif de les éviter systématiquement, que ce soit dans le contexte du ⟨L. inclusif⟩, du ⟨L. épïcène⟩, du ⟨L. égalitaire⟩, etc. Il convient de souligner que, spécifiquement dans le cadre du ⟨L. non sexiste⟩ et du ⟨L. non discriminatoire⟩, les comportements à bannir découlent directement des adjectifs qui caractérisent ces termes et de leur signification.

à l'égard des femmes, force est d'admettre qu'elle présente le défaut de ne pas tenir compte des personnes qui ne rentrent pas dans la bicatégorisation des genres ;

- le doublet abrégé : de même, bien que l'effet soit obtenu à l'aide de la lettre « e », d'un suffixe et de caractères spéciaux, cette technique assure la coprésence dans le discours des femmes, des hommes, des personnes trans, queers et des personnes dont l'identité de genre n'est pas définie selon les catégories binaires traditionnelles. Flückiger (2019), Praladier (2019) et Sauter et al. (2023) appuient ce point de vue de concordance en affirmant que les doublets abrégés sont liés au ⟨L. inclusif⟩. De plus, le doublet abrégé, réalisé par l'ajout de la lettre « e » ou d'un suffixe marquant le féminin (comme « -esse », « -euse », « -elle », etc.), féminise (démasculinise) d'une certaine manière les mots qui, jusque-là, étaient uniquement masculins dans le discours. Malgré son caractère démasculinisant et son inclusion des femmes, il est indéniable que cette technique présente l'inconvénient d'être inopérante pour les personnes qui n'entrent pas dans le partage binaire des genres ;

- le nom collectif : les noms collectifs possèdent un caractère englobant et peuvent inclure à la fois les femmes et les personnes queers, non binaires ou trans. Flückiger (2019), Crémier (2023) et Sauter et al. (2023) considèrent également que ce procédé appartient au ⟨L. inclusif⟩. Les noms collectifs peuvent être de genre aussi bien masculin que féminin, par exemple : *la population, la génération, la clientèle*, ce qui fait de cette pratique un procédé démasculinisant ;

- la formule englobante : de même pour cette technique, les formules englobantes ont une valeur de regroupement, évitant l'utilisation du nom masculin pluriel pour parler d'une collectivité composée de femmes et d'hommes. Crémier (2023) soutient l'idée que cette technique appartient au ⟨L. inclusif⟩ ;

- la forme épiciène : la préférence pour les formes épiciènes affaiblit la masculinité de la langue en favorisant l'utilisation de formes neutres plutôt que de celles qui ont deux genres grammaticaux. Grâce à leur caractère neutre, les mots épiciènes incluent toutes les personnes. Crémier (2023) et Sauter et al. (2023) associent cette technique au phénomène du ⟨L. inclusif⟩. Dans la même veine, Schnitzer (2021) constate que les mots épiciènes sont alliés de l'inclusion ;

- la féminisation : celle-ci est inclusive, car elle intègre les femmes à travers la création de formes féminines, renforçant ainsi l'égalité linguistique et diminuant la suprématie du masculin dans la langue. Flückiger (2019) renforce cette argumentation en affirmant que les féminisations sont compatibles avec le ⟨L. inclusif⟩ ;

- la neutralisation : les formes neutres ne font aucune distinction de genre tout en incluant toutes les personnes. L'association de la neutralisation au ⟨L. inclusif⟩ est également soulignée dans des travaux scientifiques (cf. Flückiger 2019 ; Gygax 2019). En abordant la question des pronoms neutres, Carrier et Chicoine (2022) observent qu'ils sont employés pour faire référence à un ensemble de personnes de genres divers ou indéterminés. Elles rappellent que l'objectif est de « démasculiniser » la langue française afin de ne privilégier aucun genre en particulier ;

– l’abréviation : il s’agit d’une forme unique qui englobe les femmes, les personnes queers, non binaires ou trans. La compatibilité de cette stratégie avec le ⟨L. inclusif⟩ est confirmée par des linguistes (cf. p. ex. Abbou et al. 2018 ; Elmi-ger 2008). Les abréviations permettent d’éviter l’usage des formes masculines au pluriel pour parler d’une collectivité composée de femmes et d’hommes.

Notre constatation que la notion de ⟨L. inclusif⟩ possède un caractère englobant est également renforcée par Dupuy (2020 : 2), selon qui « [l]a rédaction inclusive [est] quant à elle à la fois épïcène et non binaire, dans la mesure où elle inclut toutes les personnes. [...] Ainsi, rédaction inclusive est l’hyperonyme d’écriture épïcène et d’écriture non binaire ». Pareillement, pour Crémier (2023 : 128), c’est en tant que terme englobant que l’on utilise la notion d’écriture inclusive au Québec. Enfin, d’après Ashley (2019 : 2), « [l]e français neutre est une forme de français inclusif qui respecte l’existence des personnes non binaires ».

7. Conclusion

L’analyse effectuée a permis de classer les neuf termes en trois catégories distinctes. La première de ces catégories comprend quatre termes synonymes qui correspondent à cinq techniques. Le deuxième groupe comprend trois termes synonymes qui couvrent six pratiques. Enfin, une dernière catégorie englobe deux termes pouvant être utilisés de manière interchangeable, compatibles avec huit procédés. Par conséquent, les termes étudiés dans cet article peuvent être classés des plus étroits aux plus larges en fonction du nombre de techniques avec lesquelles ils sont compatibles, comme illustré dans la figure suivante :

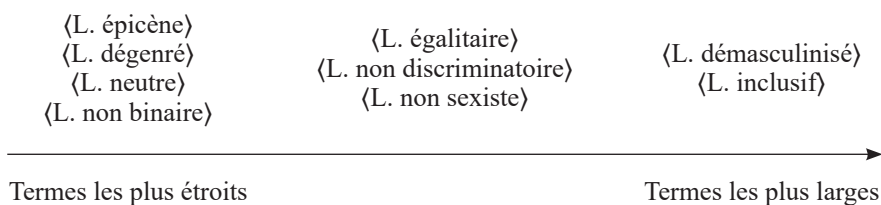


Figure 1. Classement des termes des plus étroits aux plus larges

Certains des termes analysés ont des étymologies ancrées dans des concepts linguistiques : ⟨L. épïcène⟩ renvoie à l’épïcénie, ⟨L. dégenré⟩ au genre, ⟨L. neutre⟩ au neutre, ⟨L. non binaire⟩ à la binarité des genres, ⟨L. démasculinisé⟩ au masculin. En revanche, certains n’ont pas de racines directes dans le langage métalinguistique, comme ⟨L. égalitaire⟩, ⟨L. non sexiste⟩, ⟨L. non discriminatoire⟩, ⟨L. inclusif⟩. Généralement, ceux qui trouvent leur source dans la métalangue sont plus

étroits, tandis que ceux qui ont des origines dans d'autres domaines de recherche (p. ex. la sociologie) sont plus larges.

Il est possible de considérer également ces termes dans une relation d'hyponymie ou d'hyperonymie, comme illustré dans la figure suivante :

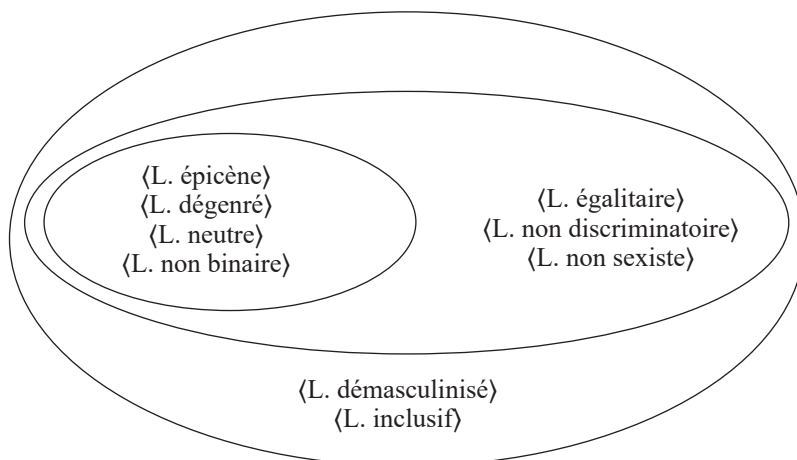


Figure 2. Termes en relation d'hyponymie ou d'hyperonymie

Bien que <L. égalitaire>, <L. non sexiste> et <L. non discriminatoire> soient positionnés dans la même strate de la figure 2 et soient considérés comme synonymes, deux des trois présentent une particularité inhérente au terme concerné : comme expliqué ci-dessus, <L. non discriminatoire> rejette tout propos discriminatoire, tandis que <L. non sexiste> rejette toute expression sexiste. Bien que de tels contenus et formulations soient à éviter en général, dans le contexte de ces deux termes, les caractéristiques du langage à bannir découlent déjà des adjectifs qu'ils contiennent.

Enfin, dans notre étude, nous avons constaté que le terme <L. inclusif> et le terme <L. démasculinisé> sont essentiellement synonymes, car ils englobent exactement les mêmes techniques. Cependant, il est important de préciser que le terme <L. inclusif> peut être considéré comme plus approprié et plus correct. En effet, il est préférable de favoriser l'inclusion de tous en adoptant une position intégrante et inclusive, plutôt que de risquer d'être perçu comme présentant des réserves envers les hommes ou, au moins, envers le genre masculin. En prenant en considération cette observation, le terme <L. inclusif> émerge comme le plus approprié, et c'est à lui que nous recommandons de recourir.

Enfin, nous préconisons une utilisation cohérente des termes évoqués dans la présente étude.

Références citées

- AESCHLIMANN Raphaël J., 2017, Une genre de nouvelle discrimination chromatique, dans : GLAD ! 3, pp. 529–566.
- ABBOU Julie, 2013, Pratiques graphiques du genre, dans : Féminin, Masculin : la langue et le genre 24, pp. 4–5.
- ABBOU Julie / ARNOLD Aron / CANDEA Maria / MARIGNIER Noémie, 2018, Qui a peur de l'écriture inclusive ? Entre délire eschatologique et peur d'émasculon : Entretien, dans : Semen 44, pp. 133–150.
- Académie française, 2019, La féminisation des noms de métiers et de fonctions, <[https:// www. academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_mettier_et_de_fonction.pdf](https://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_mettier_et_de_fonction.pdf)>, consulté le 04.08.2022.
- ALPHERATZ, 2018, Français inclusif : conceptualisation et analyse linguistique, dans : SHS Web of Conferences 46, pp. 1–23.
- ALPHERATZ, 2019, Français inclusif : du discours à la langue ?, dans : Le discours et la langue 111, pp. 53–74.
- AMADORI Sara / DESOUTTER Cécile / ELEFANTE Chiara / PEDERZOLI Roberta, 2022, La traduction dans une perspective de genre, dans : Enjeux politiques, éditoriaux et professionnels 17, pp. 7–16.
- ASHLEY Florence, 2019, Les personnes non-binaires en français : une perspective concernée et militante, dans : H-France Salon 11, pp. 1–15.
- Association mondiale des grandes métropoles (Metropolis), 2021, Manuel de langage non sexiste, <<https://www.metropolis.org/sites/default/files/resources/manuel-langage-non-sexiste.pdf>>, consulté le 20.12.2023.
- de BEAUMONT Eléonore, 2022, Le turc, une langue sans genre grammatical : la solution pour une langue plus égalitaire ?, dans : GLAD ! 13, pp. 147–155.
- de BEAUMONT Eléonore, 2023, Vers une prise en compte de la non-binarité dans l'enseignement du FLE, dans : Recherches en didactique des langues et des cultures 21(1), pp. 1–18.
- BRUNET Pascal, 2022, Écriture inclusive/non genrée. Comment la mettre en œuvre tout en restant accessible, dans : La nouvelle revue – Éducation et société inclusives 93, pp. 245–257.
- CARRIER Éloïse / CHICOINE Laetitia, 2022, De polémique linguistique à débat sociétal : l'ajout du pronom neutre *iel* au Dico en ligne Le Robert, dans : Circula 16, pp. 91–119.
- COADY Ann, 2020, Jardin à la française ou parc à l'anglaise ? Les idéologies linguistiques : des freins au langage non sexiste, dans : Cahiers du Genre 2, pp. 59–83.
- COUTANT Alice / GRECO Luca / MARIGNIER Noémie, 2015, Le chantier linguistique : éléments pour une grammaire non-binaire, dans : Atelier Queer week – 6 March, pp. 1–33.
- CRÉMIER Loïs, 2023, Ce qu'ils font au neutre : analyse sémiotique des guides de communication inclusive au Québec francophone actuel, Thèse de doctorat, Université du Québec, Montréal.
- DESOUTTER Cécile, 2013, La prise en compte linguistique des femmes dans les discours électoraux : une étude sur corpus, dans : Desoutter C. / Heller D. / Sala M. (dirs), Les corpus dans la communication spécialisée, pp. 435–464, Bergamo.
- DUMAIS Hélène / KHAZNADAR Edwige / BAIDER Fabienne / LARIVIÈRE Louise-Laurence / LE-NOBLE-PINSON Michèle / SAINT-YVES Gabrielle / MOREAU Thérèse / VACHON-L'HEUREUX Pierrette / LABROSSE Céline, 2008, De la féminisation des titres à la rédaction épiciène : regards croisés sur la parité linguistique, dans : Recherches féministes 21(1), pp. 171–182.
- DUPUIS BROUILLETTE Marilyn / ST-JEAN Charlaïne / NUNÈS Kim, 2021, Rédaction épiciène et écriture inclusive, dans : Revue canadienne des jeunes chercheuses et chercheurs en éducation 12(1), pp. 1–5.

- DUPUY Alexandra, 2020, L'écriture inclusive : la définir pour mieux la comprendre, dans : Correspondance. <<https://correspo.ccdmd.qc.ca/document/lecriture-inclusive-la-definir-pour-mieux-la-comprendre/>>, consulté le 20.04.2024.
- ELMIGER Daniel, 2008, Abréger les femmes pour mieux les nommer : féminisation de la langue et techniques abrégatives, dans : Séméion 6, pp. 119–125.
- ELMIGER Daniel, 2014, Cachez ces doublons que je ne saurais voir : les doubles formes féminine et masculine dans le langage administratif suisse, dans : Cahiers de linguistique 40(1), pp. 155–170.
- ELMIGER Daniel, 2017, Binarité du genre grammatical – binarité des écritures ?, dans : Mots. Les langages du politique 113, pp. 37–52.
- ELMIGER Daniel, 2018, Au-delà de la binarité : le trouble entre les genres, dans : GLAD ! 4, pp. 908–927.
- ELMIGER Daniel, 2019, La rédaction législative et administrative inclusive en Suisse et dans le monde germanophone, dans : Flückiger A. (dir.), La rédaction administrative et législative inclusive : la francophonie entre impulsions et résistances, pp. 41–56, Berne.
- FLESCH Marie / DE BEAUMONT Éléonore, 2023, Usages informels du français inclusif : étude des doublets abrégés et complets sur twitter, reddit et youtube, dans : Langue française 4, pp. 59–78.
- FLÜCKIGER Alexandre, 2019, Introduction : quand les législateurs et les administrations incitent en montrant l'exemple, dans : Flückiger A. (dir.), La rédaction administrative et législative inclusive : la francophonie entre impulsions et résistances, pp. 3–6, Berne.
- GOLDA Paweł / ŻYWICKA Natalia / FERREIRA VIEIRA Vanessa, 2021, S'attaquer à la suprématie du masculin sur le féminin : le français inclusif dans les publications des universités françaises dans les réseaux sociaux, dans : Neophilologica 33, pp. 1–24.
- GREVISSE Maurice / FAIRON Cédric / SIMON Anne-Catherine, 2018, Le petit Bon usage de la langue française. Grammaire. D'après l'œuvre de Grevisse, Bruxelles.
- GYGAX Pascal, 2019, Écriture inclusive : action futile ou réponse à un vrai problème ? Une perspective psycholinguistique, dans : Flückiger A. (dir.), La rédaction administrative et législative inclusive : la francophonie entre impulsions et résistances, pp. 27–40, Berne.
- GYGAX Pascal / ZUFFEREY Sandrine / GABRIEL Ute, 2021, Le cerveau pense-t-il au masculin ?, Paris.
- KAMBLÉ-BAGAL Nikita / TATOSSIAN Anaïs, 2022, Étude comparative sur l'usage de l'écriture inclusive dans deux médias écrits français et québécois, dans : SHS Web of Conferences, EDP Sciences 138, pp. 1–14.
- LAMMERT Marie, 2017, 'Une sorte de nom collectif' : lecture catégorielle et lecture approximative, dans : Syntaxe et sémantique 18, pp. 101–116.
- LEBLANC Isabelle, 2018, Sans distinction d'identité de genre ? Les enjeux d'un langage neutre/indifférencié au Nouveau-Brunswick, dans : Recherches féministes 31(2), pp. 159–175.
- LECLERC Jacques, 1999, Le français scientifique : guide de rédaction et de vulgarisation, Brossard.
- LESSARD Michaël / ZACCOUR Suzanne, 2017, Grammaire non sexiste de la langue française : le masculin ne l'emporte plus!, Paris.
- Le TALLEC-LLORET Gabrielle / CROUZET-DAURAT Pierrette, 2018, Chef, cheffe, cheffesse : norme, usage et nouveaux outils pour la féminisation des noms de métiers, dans : Annali – Sezione Romanza 60(2), 189–205.
- LOISON-LERUSTE Marie / PERRIER Gwenaëlle / NOÛS Camille, 2020, Introduction. Le langage inclusif est politique : une spécificité française ?, dans : Cahiers du genre 69(2), pp. 5–29.
- LOISON-LERUSTE Marie / PERRIER Gwenaëlle, 2022, Un « langage excluant » ? Solidité, sincérité et enjeux des arguments d'opposition à l'écriture inclusive, dans : Travail, genre et sociétés 1, pp. 153–156.
- MAUGER Gaston, 1968, Grammaire pratique du français d'aujourd'hui : langue parlée, langue écrite, Paris.

- MOIRAND Sophie / RIVERA Christian, 2021, L'écriture inclusive entre langue, discours et société, <<https://univ-sorbonne-nouvelle.hal.science/hal-04024940/>>, consulté le 20.12.2023.
- MORA Luisa, 2023, À la recherche du sexe perdu dans la langue, dans : *Verbum – Analecta Neolatina* 24(1), pp. 189–214.
- MOREAU Marie-Louise / DISTER Anne, 2014, *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre* (3e éd.), Bruxelles.
- PEREA François / WAGENER Albin, 2020, « Envisagez de retirer ce terme sensible ». Correction et prescription automatique du langage non discriminant, dans : *Communication & langages* 4, pp. 3–21.
- PERRIER Gwenaëlle / LOISON-LERUSTE Marie, 2020, Itinéraire d'une universitaire engagée. Éliane Viennot et le langage non sexiste, dans : *Entretien. Cahiers du Genre* 69, pp. 109–129.
- PERRIER Gwenaëlle, 2021, Réflexions et propositions concrètes pour une écriture non sexiste dans les revues académiques, dans : *Cahiers du Genre* 70, pp. 215–224.
- PLEŠKO Martin, 2012, La féminisation linguistique en milieu francophone, dans : *Romanica Olo-mucensia* 24(2), pp. 151–158.
- PLEŠKO Martin / HOLEŠ Jan, 2016, Féminisation des textes institutionnels au Maroc, dans : *CICCRE* 5, pp. 515–525.
- PRALADIER Nicole, 2012, L'homme et son genre, dans : *La linguistique* 48, pp. 109–130.
- PRALADIER Nicole, 2019, Le Genre altéritaïre et la construction d'épicènes, dans : *Savoirs en prisme* 10, pp. 91–104.
- PROVITOLA Blase A., 2022, Faut-il choisir ? : non-binarité et transidentité dans les cours de langue française, dans : Swamy V. / Mackenzie, L. (dirs), *Devenir non binaire en français contemporain*, pp. 73–101, Paris.
- SAMSON Mélanie, 2019, Féminisation de la langue et rédaction inclusive : le Québec tantôt précurseur, tantôt conservateur, dans : Flückiger A. (dir.), *La rédaction administrative et législative inclusive : la francophonie entre impulsions et résistances*, pp. 93–107, Berne.
- SAUTEUR Tania / GYGAX Pascal / TIBBLIN Julia / ESCASAIN Lucie / SATO Sayaka, 2023, L'écriture inclusive, je ne connais pas très bien... mais je déteste !, dans : *GLAD !* 14, publication non paginée.
- SCHNITZER Nathalie, 2021, Le langage inclusif en français et en allemand : une tempête dans un verre d'eau ?, dans : *ILCEA* 42, publication non paginée.
- VACHON-L'HEUREUX Pierrette, 2007, Au Québec, la rédaction épicène devient une proposition officielle, dans : *Nouvelles questions féministes* 26(3), pp. 70–80.
- VÉRON Laélia / CANDEA Maria, 2021, Parler comme jamais. La langue, ce qu'on croit et ce qu'on en sait, Paris.
- VIENNOT Éliane, 2020, Langage égalitaire : vers une rationalisation des procédés et des approches, dans : *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* 146, publication non paginée.
- VOUILLOT Françoise, 2022, Chauffeuse c'est un meuble et Rectrice c'est pas beau !, dans : *Travail, genre et sociétés* 1, pp. 157–160.

Webographie

<https://www.dictionnaire-academie.fr/>

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

<https://atilf.atilf.fr>